



Savoir que mon divorce est valable

Par **imane0213**, le **05/07/2012 à 17:02**

salut, moi j'ai fais mon acte de mariage en Algérie et j'ai obtenu mon divorce aussi en Algérie sans que mon mariage soit consommé .J'ai envoyé mon dossier de divorce a MONSIEUR LE PROCUREUR DE NANTE juste pour que mon divorce soit transcrit car mon ex vit en France et j'attends qu'il soit fait,EST CE QUE cette transcription de divorce va prendre du temps car je voudrai faire un autre acte de mariage avec un autre qui vit en France. IL 'il possible de faire cet acte de mariage avec un autre du moment qu'ici en Algérie le divorce était prononcé légalement?OUI OU NON veuillez agréer tous mes respects Bonjour,

Par **imane0213**, le **07/07/2012 à 14:30**

svp aidez moi donnez moi une réponse ou un conseil svp